

# ELEKTRA Toit énergie 2.1

## Dispositif d'ancrage SI-COMPACT



### Mode d'emploi et instruction de montage

Dispositif d'ancrage SI-COMPACT selon EN:795:2012

Mode d'emploi et instruction de montage	
Réf. 70.100.133	
15.07.2019	SR/RS/TK

<b>Mode d'emploi</b>	<b>3</b>
Objet du dispositif d'ancrage SI-COMPACT	3
Consignes générales importantes pour l'utilisation et la sécurité	3
Contrôles pertinents avant chaque utilisation	4
Dessin technique et spécifications	4
Organisme de contrôle et étendue du contrôle	5
Marquage	5
<b>Instructions de montage</b>	<b>6</b>
Essais requis avant l'installation	6
Composants	6
Exemple de montage	7
Disposition du dispositif d'ancrage	8
Procédure de montage	9
Contrôle et contrôle final de la fixation	10
Documentation de montage	10
Mode d'emploi	11
<b>Inspection, entretien et démontage</b>	<b>12</b>
Inspection régulière	12
Durée de vie	12
Démantèlement	12
<b>Dispositions relatives à la garantie et à la responsabilité</b>	<b>12</b>
Transport et stockage	12
Garantie	12
Responsabilité	12

## Mode d'emploi

### Objet du dispositif d'ancrage SI-COMPACT

Le dispositif d'ancrage SOLTOP SI-COMPACT est un dispositif d'ancrage de type A selon EN:795:2012. Il sert à protéger temporairement une personne contre les chutes de hauteur. L'utilisation est réservée exclusivement au personnel spécialisé ayant reçu une formation spécifique et disposant d'un équipement de protection approprié contre les chutes de hauteur (EPI). Dans ce contexte, le point d'ancrage unique peut être utilisé comme système antichute ou comme système de positionnement sur le lieu de travail.

### Champ d'application de la notice d'instructions

Cette notice de montage décrit exclusivement le montage du crochet de sécurité 996 du système ELEKTRA Toit énergie de SOLTOP pour installations solaires. Pour l'installation du système de montage ELEKTRA Toit énergie et l'installation des rail de montage ELEKTRA Toit énergie requis pour ces instructions de montage, veuillez consulter les instructions de montage séparées pour le système de montage ELEKTRA Toit énergie 2.0.

**ATTENTION !** Ce manuel n'est pas destiné à l'apprentissage des techniques de travail en hauteur. Pour une utilisation correcte des dispositifs antichute, un cours de catégorie III sur les EPI et le travail en hauteur doit être achevé. Les restrictions de santé (problèmes cardiaques et circulatoires, consommation de médicaments et d'alcool) peuvent affecter la sécurité de l'utilisateur lorsqu'il travaille en hauteur.

### Concept de maintenance et d'entretien

Le concept de maintenance doit être défini par le maître d'œuvre/planificateur chargé de l'exécution. Les spécifications des fiches SUVA 44095 et 44096 doivent toujours être prises en compte. Les brochures peuvent être consultées sur <https://www.suva.ch/44095.d> et <https://www.suva.ch/44096.d> ou commandées auprès de la SUVA.

### Remarques générales importantes sur l'utilisation et la sécurité

Le dispositif d'ancrage sert de point d'ancrage pour les systèmes antichute des équipements de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur. Il ne doit être utilisé qu'avec un harnais antichute conforme à la norme EN361 et à d'autres EPI conformes aux normes contre les chutes de hauteur (les longues selon la norme EN 354 avec absorbeur d'énergie selon la norme EN 355 sont obligatoires). L'amortissement antichute doit être conçu de telle sorte que les forces dynamiques maximales agissant sur l'utilisateur lors d'un arrêt des chutes soient limitées à un maximum de 6 kN.

Le dispositif d'ancrage ne doit être utilisé que par du personnel spécialisé formé, ayant suivi une formation approfondie dans le domaine des EPI, d'une part, et expérimenté et sûr dans la manipulation et l'utilisation des EPI, d'autre part.

L'utilisation simultanée du dispositif d'ancrage est limitée à une seule personne.

La longe doit être ajustée lors de chaque activité afin qu'elle reste toujours tendue. Ceci permet de maintenir la hauteur de chute aussi basse que possible en cas de chute.

Un plan d'urgence détaillé pour toutes les situations d'urgence possibles et les mesures de sauvetage associées doivent être disponibles. En outre, il doit y avoir un dispositif de récupération approprié ainsi qu'un personnel approprié pour le sauvetage sur place. Ceci afin d'éviter des conséquences irréversibles ou fatales au cas où un corps resterait suspendu dans le vide après une chute.

L'utilisation du dispositif d'élingage pour soulever ou élinguer des charges est strictement interdite.

## Contrôles pertinents avant chaque utilisation

Le dispositif d'ancrage SOLTOP SI-COMPACT a été testé selon la norme EN 795: 2012 type A. Afin de garantir que le dispositif d'ancrage possède également les propriétés éprouvées et importantes pour la sécurité dans la pratique, un montage correct conformément aux spécifications du fabricant est une condition préalable. Les instructions de montage correspondantes font partie intégrante de cette documentation.

### Les critères suivants doivent être vérifiés avant chaque utilisation du dispositif d'ancrage :

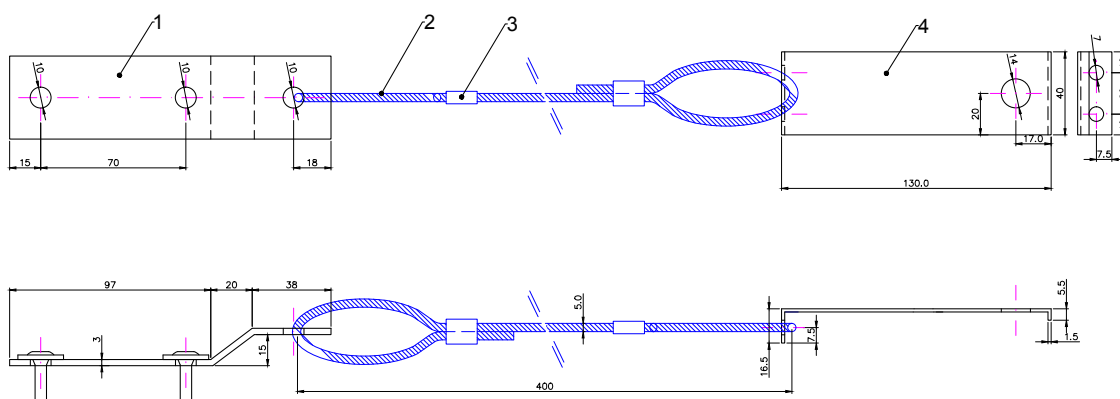
- Aucun dommage visible n'est visible.
- Aucune corrosion ou trace de corrosion n'est visible.
- L'installation du dispositif d'ancrage est conforme aux instructions d'installation du fabricant et correspond au concept de sécurité. Les différents composants sont correctement assemblés et protégés contre le desserrage.
- L'essai de vibration/traction n'a révélé aucune anomalie - **Important** : Ne pas effectuer d'essais par la force car cela pourrait entraîner des dommages indirects.
- La hauteur requise sous l'utilisateur a été vérifiée avant l'utilisation du dispositif d'ancrage, si nécessaire la zone concernée a été bloquée (la dimension requise résulte de la longueur de la longe tendue, de l'absorbeur d'énergie après rupture complète, des longes, du déplacement maximum du harnais de sécurité sur le corps, de la hauteur de l'utilisateur et d'une distance de sécurité d'un mètre). Respecter en outre le mode d'emploi des différents composants).

**En cas de doute ou si l'un des points ci-dessus n'est pas rempli ou ne l'est que partiellement, le travail doit être arrêté immédiatement et ne peut reprendre qu'une fois que toutes les lacunes de sécurité ont été corrigées.**

**IMPORTANT !** Le dispositif d'ancrage ne doit pas être réglé ou réparé. Il convient également de noter que l'exposition aux produits chimiques, à l'abrasion ou aux étincelles causées par le meulage ou d'autres phénomènes similaires a une influence négative sur le dispositif d'ancrage.

En cas de revente à l'étranger, le revendeur est tenu de fournir la documentation complète du fabricant dans la langue du pays concerné pour la sécurité de l'utilisateur.

## Dessin technique et spécifications

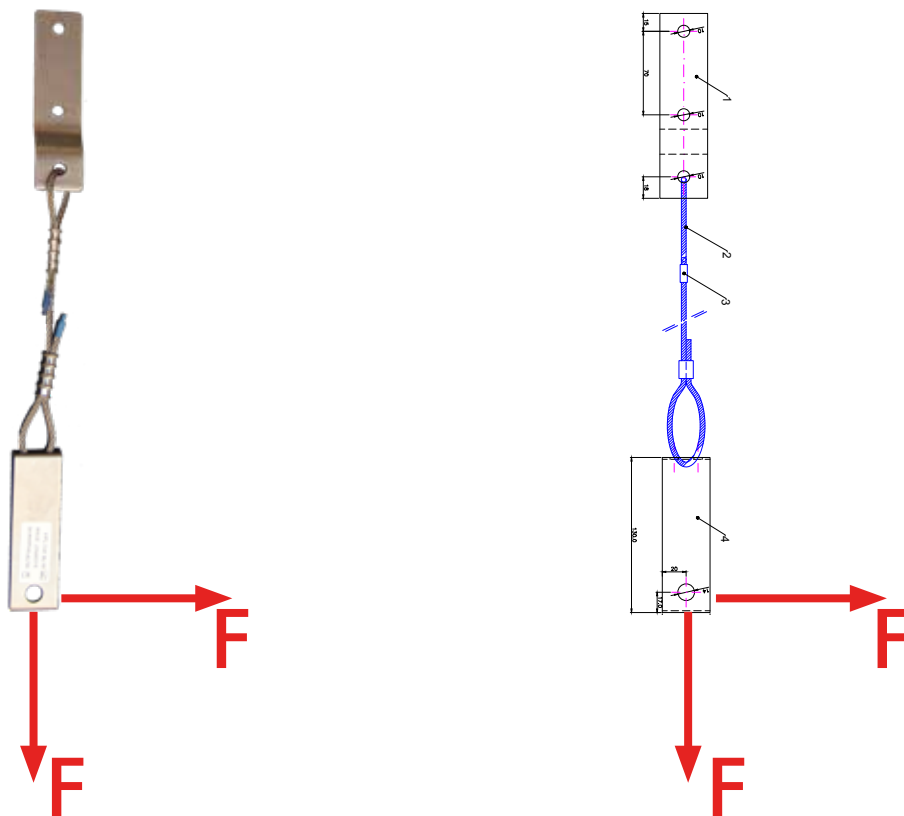


1. La plaque de base (1) est en acier inoxydable plié dans les dimensions 3 x 40 x 155 mm et est pourvue d'un alésage de 10 mm de diamètre. Il est fixé à la latte et à la contre-latte à l'aide de deux vis à bois en acier galvanisé 8 x 220 mm fournies.
2. La plaque de base et la plaque de suspension sont reliées par un câble de raccordement en acier inoxydable (2) d'un diamètre de 5 mm et des raccords à sertir en aluminium (3).
3. La plaque de suspension courbée (4) en acier inoxydable 1,5 x 40 x 130 mm présente un trou de 14 mm de diamètre dans lequel le mousqueton, l'équipement de protection individuelle porté par l'utilisateur contre les chutes de hauteur, peut être suspendu.

## Laboratoire d'essai et portée des essais

L'examen de type a été effectué par DEKRA Testing and Certification GmbH, Dinnendahlstr. 9, 44809 Bochum, Allemagne (CE 0158).

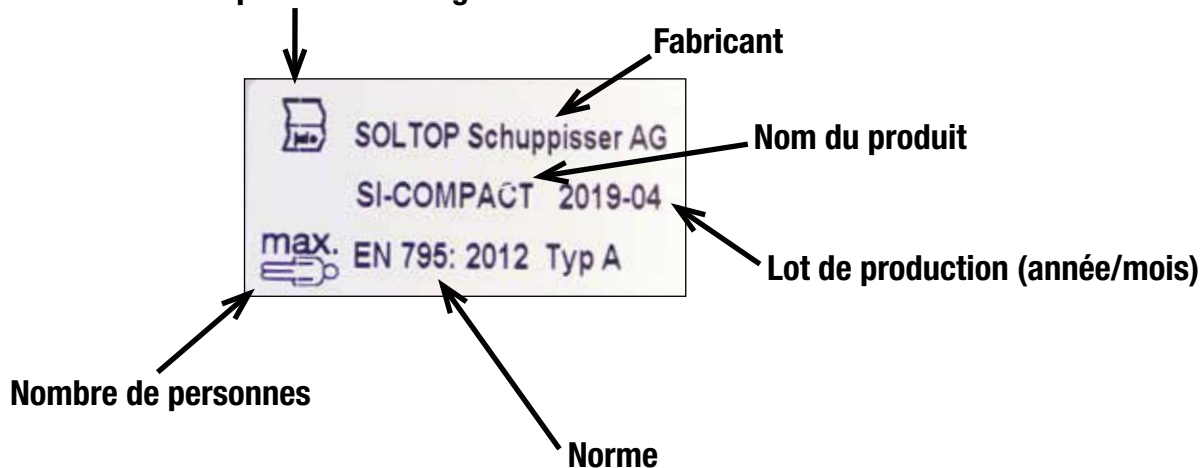
L'essai a été effectué sur des charges vers le bas et sur le côté avec 12kN. L'amarrage n'est pas permis pour un franchissement de crête.



## Marquage

Le dispositif d'ancrage SI-COMPACT est pourvu d'un marquage.

### Lire le mode d'emploi et les consignes de sécurité



## Instructions de montage

L'installation du dispositif d'ancrage doit être effectuée conformément à la présente notice de montage. L'appareil doit être installé en position élevée par rapport à l'utilisateur et à une distance minimale de 2 mètres du bord de la chute.

### Essais requis avant l'installation

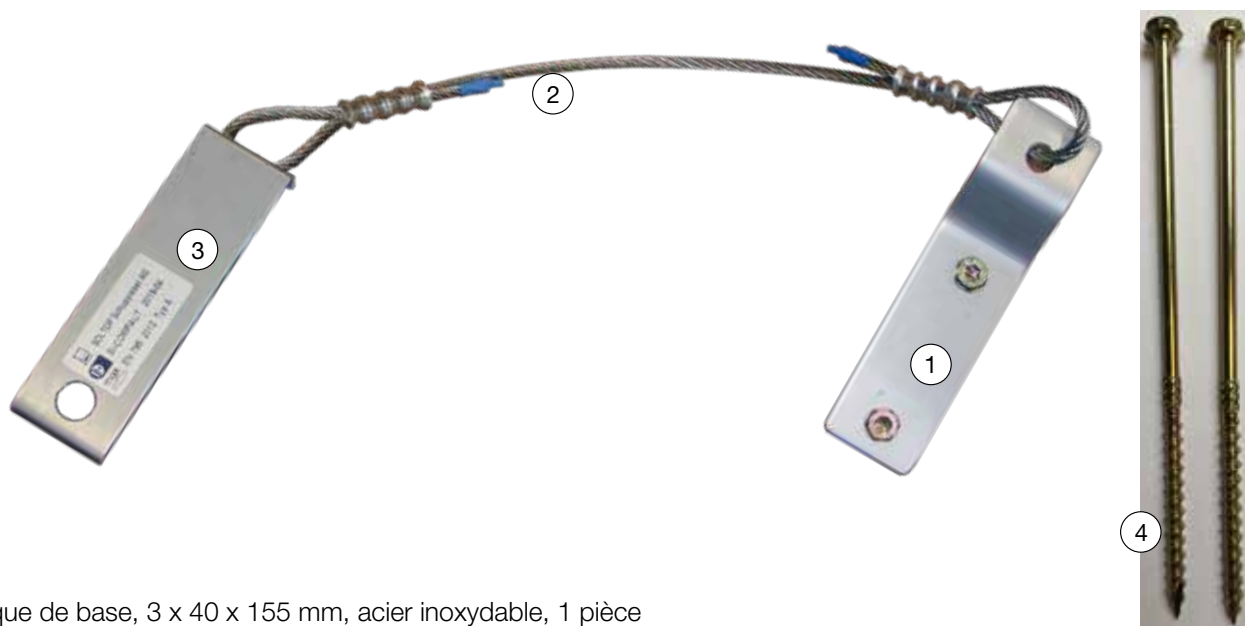
- L'état de tous les composants doit être vérifié. En outre, il faut s'assurer qu'il s'agit de pièces d'origine et que la marque du fabricant est apposée.
- Avant d'installer le dispositif d'ancrage, il faut vérifier l'aptitude du matériau support et s'assurer que la capacité portante de la charpente et les vis de fixation utilisées sont suffisantes. En cas de doute, il faut consulter un ingénieur en structure.
- Le chevron et la contre-latte ne doivent présenter aucun affaiblissement au point de montage dû à des fissures, trous de noeuds, etc. et le bois doit être en parfait état, c'est-à-dire qu'il ne doit présenter aucun signe de vieillissement, de vermine ou de pourriture. De plus, le chevron doit avoir une section minimale de 60 x 120 mm.
- La position du point d'attache et le type de travail à effectuer doivent être choisis de manière à limiter au maximum la chute libre. En outre, les exigences du concept de sécurité doivent être respectées.

**IMPORTANT !** Aucun réglage ne peut être effectué sur le dispositif d'ancrage. Les éléments endommagés doivent être remplacés par des pièces d'origine du fabricant. Il convient également de noter que l'exposition aux produits chimiques, à l'abrasion ou aux étincelles dues au meulage, etc., a un effet négatif sur le dispositif d'ancrage.

En cas de revente à l'étranger, le revendeur est tenu de fournir la documentation complète du fabricant dans la langue du pays concerné pour la sécurité de l'utilisateur.

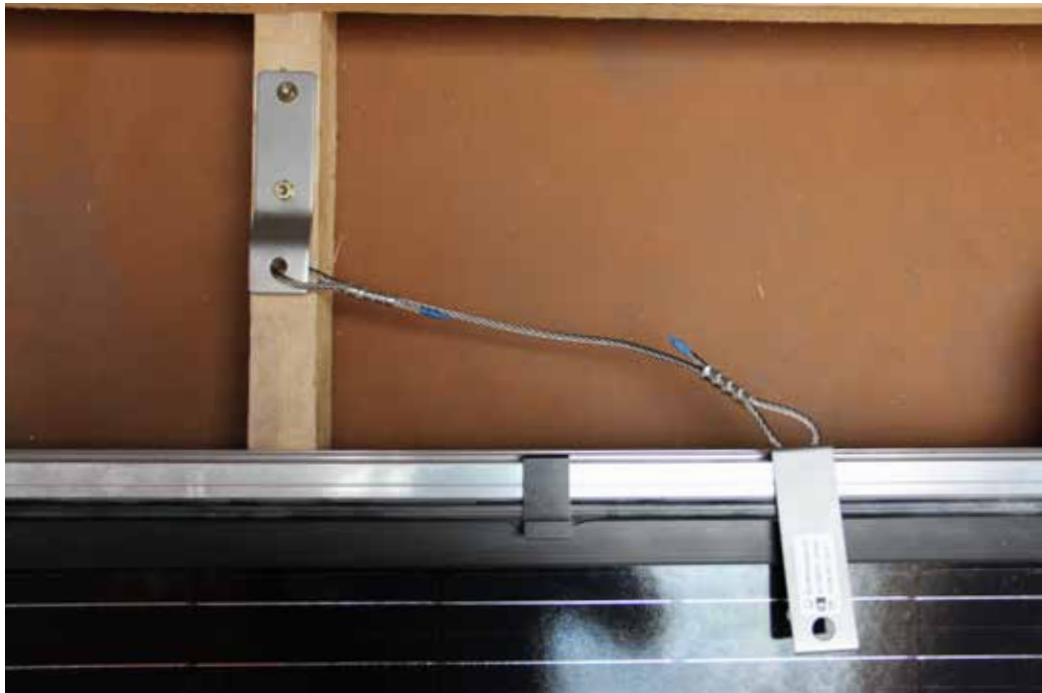
## Composants

Les composants du dispositif d'ancrage sont les suivants :

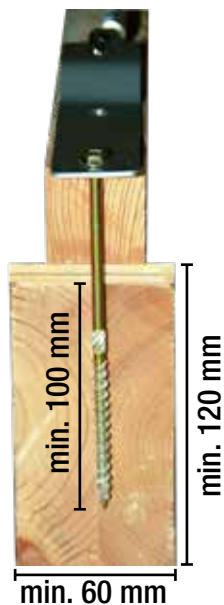


1. Plaque de base, 3 x 40 x 155 mm, acier inoxydable, 1 pièce
2. Câble de raccordement, diamètre 5 mm, 1 pièce
3. Plaque de suspension, 1,5 x 40 x 130 mm, acier inoxydable, 1 pièce
4. Vis de construction en bois 8 x 220 mm, acier galvanisé, 2 pièces

## Exemple de montage



**ATTENTION !** En cas de doute général sur la capacité portante ou la résistance du bâtiment au point d'ancrage prévu, le dispositif d'ancrage ne doit jamais être installé.



La plaque de base est fixée avec les deux vis à bois fournies à travers la contre-latte et les couches sous-jacentes dans les chevrons. Les couples de serrage du fabricant de vis doivent être respectés. Respecter une profondeur de vissage minimum de 100 mm dans les chevrons et une dimension minimum des chevrons de 60 x 120 mm. Si une sous-couche est pénétrée pendant le vissage, elle doit être correctement scellée.

## Disposition du dispositif d'ancrage

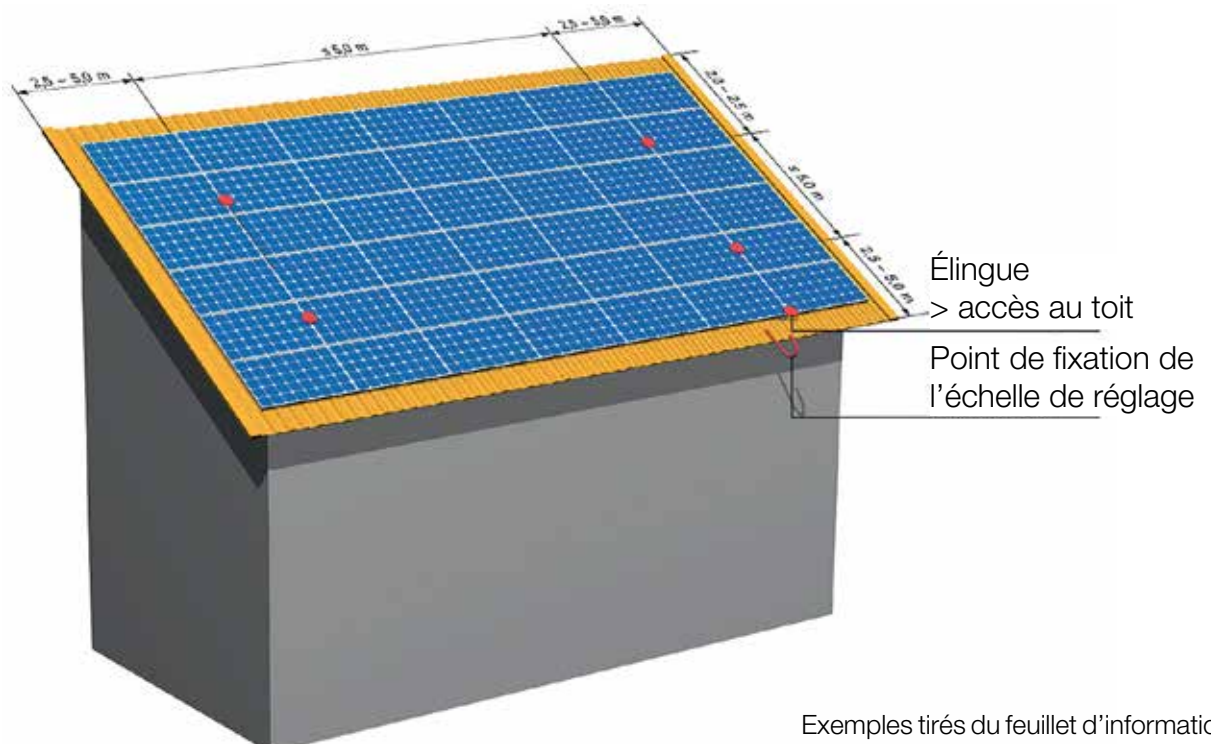
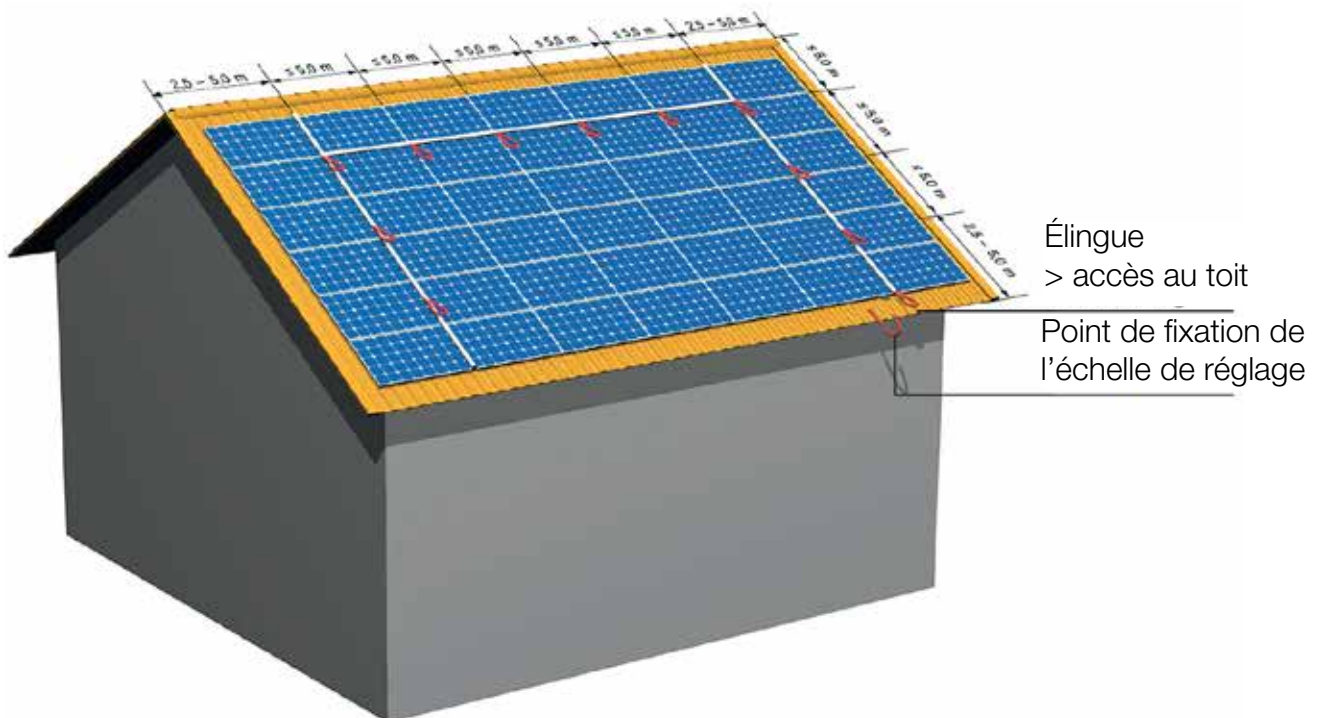
Distances recommandées :

Entre les points d'attache :  $\leq 5,0\text{m}$

Du bord du toit : **2,5 à 5,0 m**

Distance de faîtage :  $\leq 5,0\text{ m}$

Il est recommandé d'installer un dispositif d'ancrage à chaque point d'accès au toit. En outre, il faut veiller à ce que l'installation soit conforme au concept d'entretien et aux exigences des fiches techniques SUVA 44095 et 44096.



Exemples tirés du feuillet d'information  
SUVA 44096.f : Planifier les dispositifs  
d'ancrage sur les toits



## Procédure de montage



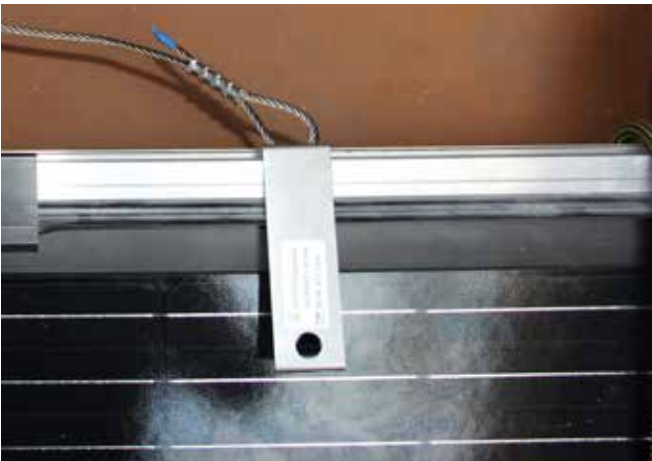
### Plaque de base de montage

Fixer à l'aide des vis à bois fournies.



Fixer la plaque de base dans les chevrons à l'aide de deux vis à bois.

La profondeur minimale de vissage dans le chevron de 100 mm doit être garantie !



### Pose de la plaque de suspension

Placer la plaque de suspension à gauche ou à droite entre deux porte-modules sur le profilé de montage.

Le marquage doit être visible d'en haut.



### Module d'installation

Installer le module PV conformément aux instructions d'installation du système ELEKTRA Toit énergie.



## Mise en place de la plaque d'accrochage

Lorsqu'elle n'est pas utilisée, la plaque de suspension est glissée sous le module PV au-dessus de celui-ci.



Seule l'extrémité pliée est visible lorsque la plaque de suspension est mise en place.

## Inspection et contrôle final de la fixation

Une fois le montage terminé, il faut vérifier que l'ensemble de l'appareil est complet et intact. Le PSAgA ne peut être branché qu'une fois l'installation terminée.

La documentation d'installation doit être complétée par le technicien installateur spécialisé pour chaque dispositif d'ancrage SI-COMPACT. L'installation professionnelle est certifiée par la signature du technicien spécialisé.

## Documentation d'assemblage

La documentation de montage, y compris le mode d'emploi, fournit à l'utilisateur la preuve que le montage a été effectué correctement.

La documentation d'assemblage et d'entretien doit être complète. Les points suivants doivent être complétés : date d'achat ; entreprise d'installation ; objet/adresse ; année de fabrication ; lot ; date de première utilisation ; installateur responsable ; placement sur le toit (schéma).

En outre, l'installateur doit déclarer avec sa signature que l'installation a été effectuée conformément aux instructions du fabricant.

## Mode d'emploi



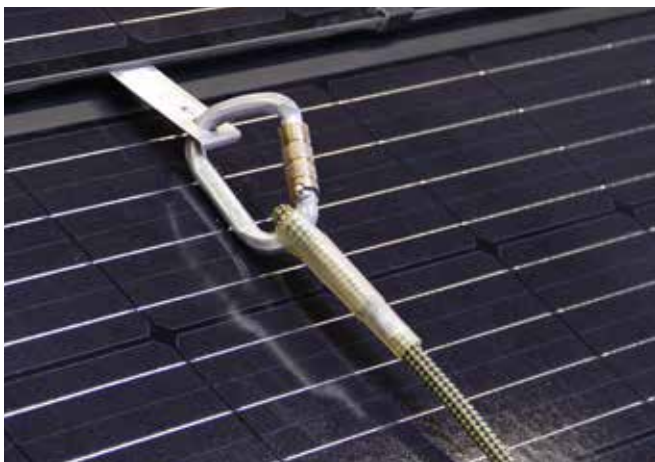
### Préparation

La plaque de suspension est tirée sous le module PV jusqu'à la butée.



### Crochet avec mousqueton

Suspendre l'équipement de sécurité contre les chutes de hauteur avec un mousqueton approprié par le bas dans l'œillet du SI-COMPACT.



L'agrafe du mousqueton doit toujours être dirigée vers le haut.

### ATTENTION !

L'utilisation simultanée du dispositif d'ancrage est limitée à une seule personne !

Toujours effectuer un essai de traction avant utilisation !

## Inspection, entretien et démontage

### Révision régulière

Le dispositif de sécurité ou le dispositif d'ancrage doit faire l'objet d'une inspection annuelle par du personnel qualifié. Les contrôles suivants sont effectués :

- Vérifier que l'appareil n'est pas endommagé : corrosion, déformation, abrasion, usure, fractures, etc.
- Contrôle du point d'ancrage et du matériau support : état, humidité, pourriture, etc.
- Inspection du marquage : présence et lisibilité
- Vérifier la documentation : existence et exhaustivité

Ces contrôles obligatoires sont consignés dans le journal de maintenance. Une fois le contrôle effectué, le technicien mandaté enregistre les points contrôlés et certifie par sa signature que les travaux ont été correctement exécutés.

Si des défauts sont constatés lors de l'inspection, le dispositif d'ancrage doit être immédiatement mis hors service et remplacé par un nouveau.

Dans le cas d'installations dans des endroits particulièrement exposés ou dans des conditions ambiantes exceptionnelles, les dispositifs d'ancrage doivent être vérifiés plus fréquemment, à des intervalles adaptés aux exigences de l'environnement.

### Durée de vie

La durée de vie du dispositif d'ancrage est illimitée, à moins qu'il n'y ait des raisons de le mettre hors service. Toutefois, l'installation doit être contrôlée à intervalles réguliers d'au moins 12 mois. Les facteurs suivants peuvent réduire considérablement la durée de vie utile et nécessiter une mise hors service :

- Usage intensif
- Dommages à des composants individuels du dispositif d'ancrage
- Position exposée ou conditions environnementales extraordinaires
- Effets externes sur le dispositif d'ancrage dus aux chocs, à l'écrasement, à l'abrasion, etc.
- Installation inadéquate
- Tout défaut constaté lors de l'inspection du dispositif d'ancrage
- Le démontage et le remontage ne sont pas autorisés
- Le dispositif d'ancrage doit être remplacé après chaque chute de charge / impact.

### Démantèlement

Le démontage du dispositif d'ancrage lors du démontage ou du démantèlement de l'installation doit être effectué dans des conditions identiques et en respectant les mêmes mesures de sécurité que l'installation.

## Dispositions de garantie et de responsabilité

### Transport et stockage

Le produit doit être protégé des dommages pendant le transport et le stockage. Il doit également être tenu à l'écart de toute source de dommage (température, humidité, etc.).

### Garantie

Les conditions de garantie selon les conditions générales de SOLTOP, [www.soltop.ch](http://www.soltop.ch), s'appliquent.

### Responsabilité

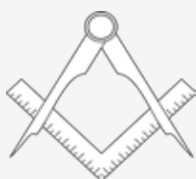
SOLTOP n'est pas responsable des dommages, blessures ou décès résultant d'une mauvaise utilisation, d'une altération du produit, de l'utilisation de pièces non d'origine, d'une mauvaise installation ou de la cession de la structure de base. Il est également de la responsabilité de l'utilisateur de suivre les instructions d'utilisation et de montage du fabricant, de n'utiliser le dispositif d'arrêt que pour l'usage auquel il est destiné et de respecter strictement toutes les précautions et mesures de sécurité. En outre, il faut s'assurer qu'un plan d'urgence détaillé est disponible avant chaque utilisation.

**Notes :**

# Découvrez sans plus tarder

## my.SOLTOP.ch

### Vos outils en ligne sur my.soltop.ch :



- Configurez votre installation solaire en toute simplicité grâce à notre configurateur de toiture photovoltaïque en ligne
- Calcul statique
- Calcul du montage avec les systèmes Duramont et Duraklick



- Élaboration et gestion des offres
- Offres Quick
- Élaborez vous-même vos offres avec remises



- Vue d'ensemble du catalogue grâce aux images des produits
- Consultation des produits et des prix les plus récents

SOLTOP Schuppisser AG  
St. Gallerstrasse 3 + 5a, CH-8353 Elgg  
Telefon 052 397 77 77, info@soltop.ch

SOLTOP Schuppisser SA  
Route du Verney 20, CH-1070 Puidoux  
Téléphone 021 946 30 31, info.fr@soltop.ch

[www.soltop.ch](http://www.soltop.ch)

# Documentation de montage et de maintenance SI-COMPACT

**SOLTOP**

Désignation du type : SOLTOP SI-COMPACT	année de fabrication :
Norme: EN 795: 2012	Frais : (année / mois)
date d'achat:	Date de première utilisation:
entreprise de montage:	Mécanicien responsable:
Objet/adresse:	Placement/place sur le toit:
docu. photographique: oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
L'assemblage a été effectué selon les spécifications du fabricant avec les vis correspondantes dans le substrat spécifié.	Signature de l'installateur:

## journal de maintenance:

Date	Motif du traitement (inspection ou réparation régulière)	Dommages constatés, réparations effectuées, etc.	nom/signature de la personne qualifiée	Dat du prochain examen

Date	Motif du traitement (inspection ou réparation régulière)	Dommages constatés, réparations effectuées, etc.	nom/signature de la personne qualifiée	Dat du prochain examen